

## AVIS

Le maire de la commune de Mollkirch  
informe les descendants ou successeurs de

**M. FRIEDRICH Pierre**

auquel une concession de 2 m<sup>2</sup> avait été délivrée dans le cimetière communal  
de Mollkirch,

**par acte en date du 1er novembre 1937 pour 99 ans,**

que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

il sera procédé dans ledit cimetière, le

**10 décembre 2025 à 15 heures,**

à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession  
(emplacement D/VIII/4), et les invite à **assister audit constat** ou à s'y faire  
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Mollkirch  
le 31 octobre 2025

Le maire  
Mario TROESTLER